

Instauration du couvre-feu à 18h à partir de demain en Vaucluse



Le préfet de Vaucluse vient de prendre l'arrêté instaurant le couvre-feu à partir de 18h. Comme nous l'avions annoncé vendredi, cette mesure sera effective à partir de demain dimanche 10 janvier. « Avec un taux d'incidence consolidé de 180 la semaine dernière et même, ce jour, de 206 pour 100 000 habitants pour la population générale et de 220 pour 100 000 habitants pour les + de 65 ans, la situation sanitaire redevient très préoccupante sur la totalité du territoire du Vaucluse », expliquent les services de la préfecture.

Les dispositions suivantes, en vigueur depuis l'instauration du couvre-feu à 20h s'appliqueront donc à partir de 18h :

Pour les commerces :





- les commerces, établissements de services à la personne et assimilés ne doivent plus accueillir de public à compter de 18 heures ;
- la vente à emporter n'est pas autorisée au-delà de 18 heures. Les livraisons demeurent toutefois possibles. Les restaurants, pizzerias et assimilés pourront donc continuer à faire livrer les commandes.

Pour la garde d'enfants, l'enseignement et la formation :

- les établissements recevant du public (ERP) ou les autres structures qui accueillent de la garde d'enfant, de l'enseignement, des activités périscolaires ainsi que de la formation professionnelle peuvent continuer à accueillir leur public habituel au-delà de 18 h. Le personnel de ces établissements devront justifier leur déplacement au-delà de 18 h en cochant le motif 'activité professionnelle, enseignement et formation' sur l'attestation de déplacement dérogatoire ;
- les collectivités ne sont donc pas obligées de modifier leur organisation. Tant les conducteurs de transports scolaires que les enfants, élèves ou parents sont couverts par le motif 'activité professionnelle, enseignement et formation';
- la dérogation permet aussi de traiter les activités périscolaires, c'est-à-dire directement liées à l'établissement scolaire et au temps scolaire.

Pour les activités de plein air, les activités extrascolaires et les activités sportives :

- le couvre-feu à 18h00 entraîne l'avancée à cette heure de la fin des activités de loisir en plein air, qu'elles s'exercent sur la voie publique (promenade ou sport), en milieu naturel (promenade, sport, pêche, etc.) ou en établissement de plein air ;
- s'agissant des activités extrascolaires : à partir du 4 janvier 2021, comme les autres activités de loisirs, les activités extrascolaires exercées en plein air ou en salle doivent cesser à 18h.

Pour les autres activités professionnelles, les consultations et soins médicaux, les déplacements pour motif familial impérieux, pour les personnes en situation de handicap et leurs accompagnants, l'assistance aux personnes vulnérables, les missions d'intérêt général, les convocations administratives ou judiciaires ou les déplacements brefs nécessaires aux besoins des animaux de compagnie :

Les déplacements liés aux motifs précités ne sont pas affectés par le couvre-feu, le motif de dérogation prévu dans les attestations dérogatoires disponibles sur le site www.vaucluse.gouv.fr permet de les prendre en compte.

Mesures départementales de lutte contre la propagation du virus prises par arrêté préfectoral.

- Le port du masque reste obligatoire sur la voie publique et dans les espaces ouverts au public pour toute personne de 11 ans ou plus, piétons, trottinettes et autres engins de déplacements personnels,



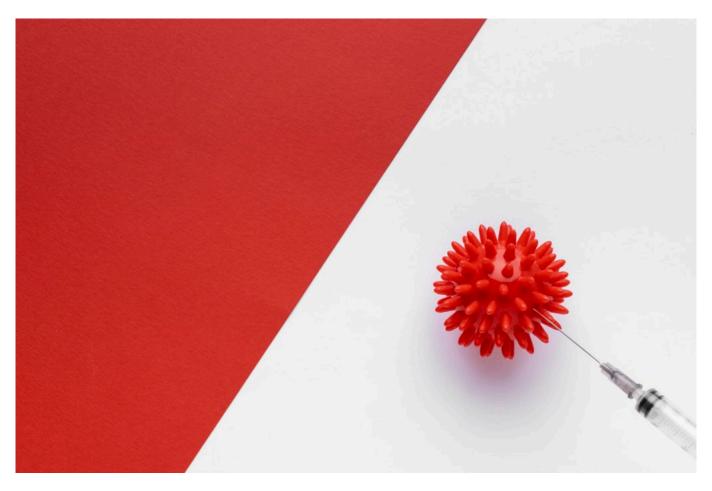
motorisés ou non, dans l'ensemble des communes du département de Vaucluse.

- La vente d'alcool à emporter et la consommation d'alcool sur la voie publique sont interdites de 18h à 6h.
- Les buvettes et points de restauration debout sont fermés dans les établissements recevant du public debout et/ou itinérant dont l'ouverture n'est pas interdite par le décret du 29 octobre 2020 ainsi que dans l'espace public couvert ou de plein air.
- Les activités dansantes sont interdites dans tous les établissements recevant du public dont l'ouverture n'est pas interdite ainsi que dans l'espace public couvert ou non.

Sorgues recense les plus de 75 ans souhaitant se faire vacciner contre le Covid



Ecrit par le 12 novembre 2025



La commune de Sorgues vient de relancer le recensement des personnes âgées de plus de 75 ans ne résidant pas en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) afin de savoir si elles souhaitent ou non se faire vacciner. En effet, à partir du lundi 18 janvier, les seniors de plus de 75 ans pourront se faire vacciner. Ce recensement par la ville de Sorgues vise donc à évaluer les besoins et prévoir les stocks de vaccins nécessaires.

Pour cela, les personnes concernées peuvent contacter la mairie au 04 90 39 71 67, ou envoyer un courriel à mairie@sorques.fr, à partir de lundi 11 janvier jusqu'au mercredi 14 janvier.

© freepik - fr.freepik.com



Avignon, Fondasol continue sa croissance externe en intégrant Prodétis



Le groupe avignonnais <u>Fondasol</u> (760 collaborateurs, 77M€ CA), expert de l'ingénierie conseil dans le domaine de la construction et acteur historique de la géotechnique en France depuis 1958, intègre la société d'ingénierie conseil <u>Prodétis</u> (25 collaborateurs, 3,3M€), spécialisée dans les domaines des études d'exécution des ouvrages de génie civil, des ouvrages d'art, des ouvrages industriels et des ouvrages souterrains.

Après l'intégration de la société canadienne <u>Solroc</u> (61 collaborateurs, 10M de CA dollars canadiens CA), experte dans les domaines de l'environnement, de l'ingénierie géotechnique et du contrôle qualité des matériaux, en octobre 2020, cette acquisition vient renforcer la stratégie de développement du groupe Fondasol, et la dote d'un nouvel avantage concurrentiel sur son marché.

Pour <u>Olivier Sorin</u>, PDG du groupe Fondasol : «2020 a souligné l'importance de continuer à renforcer nos solutions globales d'ingénierie nous devons étendre toujours plus notre expertise métiers, nos implantations géographiques ainsi que la granulométrie de nos affaires.»



Vaucluse : confirmation du couvre-feu à 18h à partir de dimanche



C'était un secret de polichinelle depuis la conférence de presse d'hier soir où le Premier ministre <u>Jean Castex</u> a annoncé que le *couvre-feu* actuel était prolongé jusqu'au 20 janvier 2021 partout en France et que, dans certains départements, l'horaire de celui-ci risquait d'être avancé à 18h.

Avec un taux d'incidence se stabilisant à un niveau élevé (ndlr : notamment 291 pour 100 000 habitants sur le territoire de Vaison-Ventoux, 251 pour le Pays réuni d'Orange ou bien encore 239 à Luberon Monts de Vaucluse du 28 décembre 2020 au 3 janvier 2021) le Vaucluse va donc faire partie des 10 départements (dont certainement les Bouches-du-Rhône) à appliquer ces restrictions dès dimanche prochain.

Bien que <u>Bertrand Gaume</u>, le préfet de Vaucluse, n'est pas encore signé les arrêtés d'application de cette mesure, cette dernière vient notamment d'être confirmée par <u>Anthony Zilio</u>, le nouveau maire de Bollène.

« J'étais hier soir tard en réunion avec le préfet de Vaucluse qui avait convoqué les élus en urgence pour nous informer des nouvelles dispositions du Gouvernement qui vont s'appliquer dès dimanche 10 janvier à partir de 18h à notre département de Vaucluse », explique l'élu du Haut-Vaucluse sur son compte Linkedin.

Ce que cela change





A l'image, des 15 autres départements (essentiellement dans l'Est de la France) où ce couvre-feu a déjà été mis en place <u>il sera nécessaire d'utiliser une attestation de déplacement dérogatoire durant les horaires de couvre-feu.</u>

Concrètement, cet avancement de l'horaire du couvre-feu concerne principalement les ventes à emporter qui ne pourront plus être retirées à compter de 18h. Par ailleurs, les activités extra scolaires (notamment les activités sportives) ne seront également plus possibles après 18h alors que les activités périscolaires devraient l'être.

Néanmoins, les déplacements des activités professionnelles ne sont pas impactés par le couvre-feu après 18h. Les garderies d'enfants devraient aussi être autorisées après 18h ainsi que les transports scolaires. Les livraisons par les commerces sont également possibles après 18h. Enfin, les collectivités locales ne devraient pas être contraintes de modifier leurs organisations.

Les déplacements autorisés pendant le couvre-feu

Pour rappel, les déplacements autorisés pendant le couvre-feu concernent :

- le travail : se rendre sur le lieu de travail, pour une formation ou la recherche d'emploi. Si vous êtes salarié, des attestations permanentes sont à remplir par l'employeur pour les déplacements domicile-travail. En revanche, dans le cadre d'un déplacement professionnel, l'attestation doit être remplie si vous n'êtes pas salarié et que vous n'avez pas de justificatif établi par votre employeur.
- la famille et les enfants : déplacement scolaire, garde d'enfant, accompagnement d'enfants à l'école, à la crèche, auprès de l'assistante maternelle ou à des activités.
- l'assistance aux personnes vulnérables.
- l'Enseignement et la formation des adultes : déplacements entre le lieu de résidence et le lieu d'enseignement ou de formation.
- les examens ou concours.
- la santé : consultations et soins, achat de médicaments.
- le handicap : déplacement d'une personne en situation de handicap, si besoin avec un accompagnant.
- les animaux : déplacement bref, dans un rayon d'1 kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.
- les rendez-vous dans un service public ou convocation judiciaire ou administrative.
- la participation à une mission d'intérêt général sur demande de l'administration.
- les voyages : déplacements liés à des transferts ou transits vers ou depuis des gares ou aéroports dans le cadre de déplacements de longue distance.

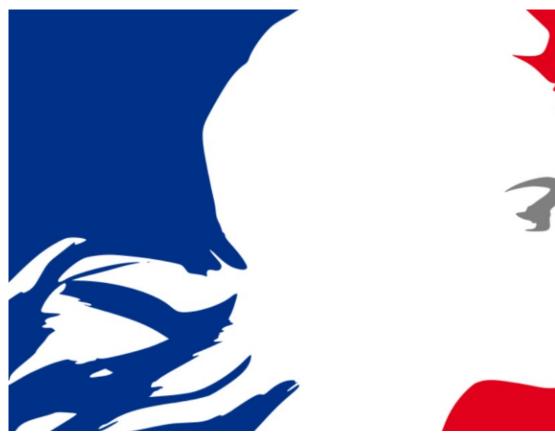
Quelles conséquences en cas de non-respect du couvre-feu ?

Le montant de l'amende pour non-respect du couvre-feu s'élève à 135€ majorée à 375€, en cas de non-paiement ou de non-contestation dans le délai indiqué sur l'avis de contravention.



En cas de récidive dans les 15 jours : l'amende s'élèvera à 200€, majorée à 450€. Après 3 infractions en 30 jours : une amende de 3750 euros, 6 mois d'emprisonnement.

L'Etat a renforcé son soutien aux collectivités territoriales vauclusiennes en 2020





Pour 2020, le montant des subventions d'investissement de l'Etat au profit des collectivités locales de Vaucluse s'est élevé à près de 21M€ contre 14,6M€ en 2019. Cela représente une augmentation de +43,40% par rapport à l'année précédente.

Ce soutien de l'Etat comprend la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) pour plus de 6,8M€, la Dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) avec 4,5M€, la Dotation de soutien à



l'investissement public local (DSIL) exceptionnelle du plan de relance avec près de 7,2M€, le Fonds national d'aménagement et de développement des territoires (FNADT/CPER) pour 360 000€ et enfin la Dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID), versée au Conseil départemental de Vaucluse à hauteur de plus de 2M€.

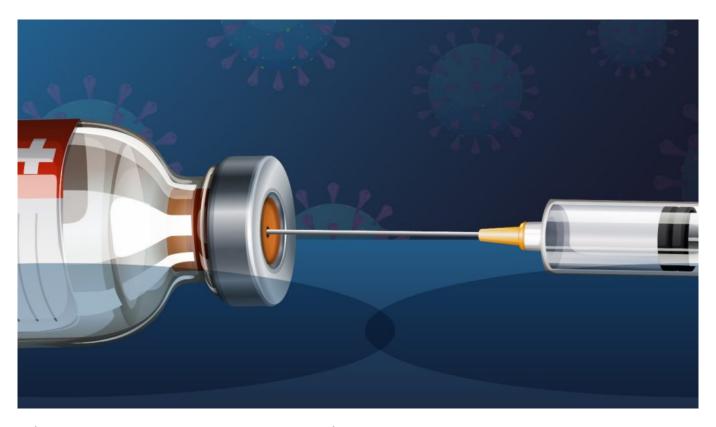
A travers la mobilisation de ces fonds, l'Etat a notamment souhaité poursuivre son soutien aux projets inscrits dans les 4 contrats de ruralité signés en 2017 en Vaucluse. En 4 ans, ce sont ainsi plus de 11,2M€ qui ont été versés au titre de la DETR et de la DSIL : 2,5M€ en 2017, 3,2M€ en 2018, 2,86M€ en 2019 et 2,7 M€ en 2020.

En tout l'an dernier, les missions d'appui aux territoires pour accompagner les collectivités dans leurs projets d'investissements structurants ont permis de financer, en collaboration avec les sous-préfectures d'Apt et de Carpentras, 140 projets dans le domaine des bâtiments et équipements publics, de la transition énergétique, du développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, de la cohésion sociale et de l'attractivité du territoire.

Covid : 4 800 doses de vaccin pour le Vaucluse



Ecrit par le 12 novembre 2025



Même si les indicateurs sanitaires tendent à se stabiliser sur un plateau relativement haut, le nombre de décès reste toujours élevé dans le département de Vaucluse cette semaine.

Actuellement, le nombre de personnes hospitalisées ne parvient pas à diminuer sensiblement : 327 personnes sont hospitalisées dont 12 en réanimation et soins intensifs, 187 en hospitalisation conventionnelle et 128 en soins de suite et réadaptation. Le pic du nombre de personnes hospitalisées pour Covid a eu lieu le 17 novembre, avec 526 personnes hospitalisées. En tout, 575 décès sont à déplorer depuis le tout début de l'épidémie, dont 449 (+14) en hôpital et 126 (+21) en Ehpad (Etablissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). Cela représente 35 décès de plus en une seule semaine.

Dans le département, 60 'clusters' sont toujours actuellement en cours d'investigation par l'Agence régionale de santé (ARS) Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il apparaît que le taux d'incidence non consolidé, connaît un léger rebond et s'affiche pour la dernière semaine de l'année à 173 pour 100 000 habitants (ce chiffre n'intègre pas les résultats des tests antigéniques réalisés par les pharmacies et professionnels de santé). Dans le même temps, le taux de positivité augmente de 0,4 points, passant de 6,6% à 6,2% en semaine 52. Les cas positifs se répartissent toujours sur tout le département et leur nombre reste relativement stable après 4 semaines consécutives de forte hausse. « La vigilance doit rester de mise et les efforts ne doivent pas être relâchés pour consolider la situation, le couvre-feu est toujours en vigueur entre 20h et 6h00 », expliquent les services de la préfecture de Vaucluse.



Où en sommes-nous concernant les vaccins?

La phase 1 de la stratégie vaccinale a démarré à la fin du mois de décembre et son déploiement s'accélère dans le département depuis quelques jours. Depuis hier, plus de 4 800 doses de vaccin qui été mises à disposition du Centre hospitalier d'Avignon. Ces doses sont destinées à vacciner prioritairement les résidents des EHPAD et les personnels de santé de plus de 50 ans ou considérés à risque. La vaccination est également élargie aux sapeurs-pompiers et aides à domicile de 50 ans et plus et/ou présentant des facteurs de risque. Dès cette semaine, un premier centre de vaccination sera mis en place au centre hospitalier d'Avignon, tandis que d'autres centres de vaccination devront être mis en place très prochainement. « L'objectif est de permettre l'ouverture de nouveaux centres de vaccination en coordination avec les collectivités et les professionnels de santé et de la médecine de ville du département, afin d'aboutir à un maillage équilibré du territoire », annonce la préfecture.

Rencontre avec Souad Zitouni, députée LRM de la 1ère circonscription de Vaucluse



Ecrit par le 12 novembre 2025



Souad Zitouni, élue suppléante de Jean-François Césarini, exerce son mandat de Députée LRM (La République en marche) de la 1^{re} circonscription de Vaucluse depuis le 30 mars 2020. Par un jour blafard de la fin de ce mois de décembre 2020, elle arrive à la rédaction, se pose, boit un thé et parle longuement sans fard. Portrait sans retouches.

Mais qui est Souad Zitouni née le 23 avril 1974 à Boukadir en Algérie ? Côté vie privée madame la députée est avocate à Avignon, spécialisée en droit de la famille, mariée à un libanais médecin généraliste à Monteux et mère de trois fils. De la petite algérienne pauvre à la députée retour sur son parcours, ses embûches et ses ambitions.

Légitime

«Aujourd'hui, je travaille avec une belle équipe et siège à l'Assemblée nationale. J'ai déposé des amendements que j'ai moi-même rédigés, je saisis les cabinets lorsque les administrés le demandent, particulièrement sur l'injustice. Je frappe aux portes et crée mon propre réseau. Je veux travailler sur la reconstruction économique, sociale et politique car tout est imbriqué et la période que nous vivons est extrêmement difficile.»

Travailler sur le temps long

«Je ne veux pas être une étoile filante. La résilience et la patience caractérisent ma vie. Je gravis la



montagne marche après marche. Je solidifie les rencontres que je fais, les actions que l'on mène car nous ne sommes pas dans le 'one shot'. Je ne communique pas sur tout ce que je fais. Les gens qui me demandent d'intervenir pour eux le savent. En revanche, je mets en lumière ce que font les autres, comme les associations : la Banque alimentaire, les Restos du cœur, le Samu social qui travaillent beaucoup dans l'ombre.»

Femme politique et soeurerité?

«Est-ce difficile d'exister à l'Assemblée nationale lorsque l'on est une femme ? Oui mais ici aussi. Etre femme nécessite d'être solidaires entre nous. Pourquoi ne le sommes-nous pas ? Par manque de confiance en nous-mêmes et en l'autre ? Peut-être aussi parce que jusqu'à présent nous ne nous l'étions pas proposé...»

Les femmes qui m'inspirent?

Les femmes qui m'inspirent ? Elles sont intelligente, pugnaces, bonnes oratrices. Elles se nomment : Simone Veil (Membre du Conseil constitutionnel français de mars 1998 à mars 2007, Ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville de mars 1993 à mai 1995, Présidente du Parlement européen de juillet 1979 à janvier 19982, Députée européenne de juillet 1979 à mars 1993 et ministre de la santé de mai 1974 à juillet 1979) ; Rachida Dati (Maire du 7^e arrondissement de Paris depuis le 29 mars 2008, Députée européenne de juillet 2009 à juillet 2019 ; Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de mai 2007 à juin 2009 ; Christiane Taubira (Garde des Sceaux, Ministre de la Justice de mai 2012 à janvier 2016). Elles sont mes modèles et je bâtis mes actions sur leurs fondations.

Le temps d'avant ?

«Je suis née en Algérie, ainée de six enfants, trois nés en Algérie et trois autres en France. J'étais entourée de femmes avec ma grand-mère qui, parce qu'elle était veuve, a élevé seule ses quatre filles. Nous étions une famille plus que modeste c'est la raison pour laquelle papa est parti exercer le métier de maçon en France. Lorsque j'avais 4 ans nous avons quitté l'Algérie pour la France gagnant les quartiers nord de Marseille. A ce moment-là mon père nous a demandé de cesser de parler arabe à la maison pour ne parler que français.»

Mon histoire

«Très jeune, j'accompagnais ma grand-mère dans les écoles et dans les usines où elle faisait le ménage, puis ma mère avait en charge des tours de bureaux à Marseille. A mon tour, étudiante et boursière je prenais le même chemin. Lorsque vous avez la peau mate, les cheveux noirs jais, que vous êtes maghrébine, sans surprise, vous faites le ménage. Avec mon nom et l'adresse de mon quartier je ne pouvais pas prétendre à travailler dans une banque pendant les vacances scolaires. Alors vous êtes confrontée aux regards des autres qui vous ignorent, ostensiblement, c'était très clairement une situation récurrente et humiliante. Et puis, un jour, j'ai dit que je faisais des études, alors leur regard a commencé à changer.»

Les études pour se faire sa place

«Mais oui, toute ma famille a été exposée à ce racisme, cette violence ordinaire. Nous habitions un petit appartement. Je ne disposais pas de chambre et je dormais dans la salle à manger. J'attendais que tout le



monde soit couché pour travailler. Et lorsque la maison était pleine, je m'enfermais dans un petit cagibi avec une lampe pour pouvoir étudier. Par la suite, je disposais d'une chambre en cité U obtenue de justesse. C'est cette chambre d'étudiante qui m'a réellement permis de poursuivre et de mener à bien mes études tout en enchaînant les petits boulots à côté pour vivre.»

Courageuse et surtout résiliente...

«La vie est faite d'obstacles et d'embuches. Je suis courageuse mais la vie m'a appris à surtout être résiliente. Il faut se battre pour ce que l'on veut. Ce sont les études qui font des femmes des êtres libres. Petite, ma mère et ma grand-mère me suppliaient d'apprendre à tenir la maison, à m'astreindre aux tâches ménagères. Même si je m'y suis pliée, je leur disais que la vie d'une femme ne pouvait se résumer à cela. J'insistais en disant : 'je prendrai des personnes qui m'aideront mais je ferai des études'. Notre grande chance ? Que les études soient gratuites en France ! J'ai aussi été animatrice en centre de vacances, en centre social, surveillante au sein de collèges difficiles parce que je voulais montrer aux enfants et aux jeunes-filles qu'elles pouvaient s'en sortir et surtout s'élever!»

Pourquoi avoir voulu être avocate?

«Au début ce n'était pas un choix. Je voulais être grand-reporter et voyager de par le monde en opposition à l'enfermement dans un même quartier, à ma petite chambre d'étudiante, je voulais m'évader. Puis j'ai suivi un groupe d'amis que j'avais depuis le collège et le lycée, entrant en fac de droit avec pour spécialité le droit de la famille qui évoque l'enfance, la jeunesse, l'accompagnement des parents... Je ne veux pas juger les gens... Je veux les aider. Sur mes 10 amis, j'ai été la seule à continuer mes études, chacun prenant une voie différente. J'étais boursière et je n'avais pas droit au redoublement, alors ma vie se résumait à étudier et à travailler. Et puis, en avançant dans la vie – j'avais 23 ans – je constatais de plus en plus d'injustice. J'étais stagiaire dans un cabinet d'avocats, j'ai demandé à mon mentor de quelle manière je pouvais intervenir auprès de personnes qui avaient besoin d'aide. Il m'a aiguillé.»

La réalité?

«Concrètement mes premières interventions? Une adolescente de 14 ans attend sur le quai de la gare routière pour partir, avec son école, visiter le camp de concentration de Varsovie. On a juste omis de lui dire de prendre son passeport. Alors le bus part, la laissant seule, il est 21h30. Le collège ne s'inquiète pas de son retour chez elle. Elle sera violentée sur le quai de la gare et détroussée de sa valise et de son sac. Elle reste là, seule et hébétée dans la nuit qui tombe. Elle s'est fait dépouiller et personne ne s'en émeut! J'ai obtenu que le collège prenne ses responsabilités et qu'elle soit dédommagée. Une autre fois une jeune-femme se fait voler son sac. Son père -qui ne parle pas bien français- essaye d'expliquer au fonctionnaire de police ce qui s'est passé. Le fonctionnaire ne l'écoute pas et lui manque de respect. La jeune-fille intervient tout doucement pour dire au policier d'écouter son père et au moins de le respecter. Le fonctionnaire s'y résout.»

Le racisme?

«Jeunes avec mon frère nous faisions du sport et avions des amis moins bruns et moins typés que nous, mais lorsqu'il s'agissait d'entrer en boîte de nuit ou ailleurs nous n'arrivions pas à franchir la porte. Tout cela laisse des traces. Tout ce racisme, ces frustrations entraînent encore plus de frustrations de la part



de ceux qui les vivent. La colère monte et c'est cela qui entraîne le séparatisme. Ceux qu'on n'accepte pas se retranchent dans une communauté qui, elle, va les accepter. Ils y vont parce qu'ils n'ont pas d'autre choix. Notre famille n'a pas suivi cette voie parce que ça n'était pas notre façon de penser. Moi, ce qui m'a sauvée ce sont les études. C'est ce qui me permet d'être respectée.»

2021

«2021 ? Ce sera l'année de la reconstruction. Je veux être aux côtés de ceux qui ont souffert. Auprès des professionnels de la sphère médico-sociale, j'œuvre pour la revalorisation et l'égalité salariale, la culture, les restaurateurs... Je ne comprends pas qu'ils n'aient pas pu rouvrir alors qu'ils sont très respectueux du protocole sanitaire. Le moral des français nécessite ces réouvertures pour partager des moments de convivialité, d'échanges.

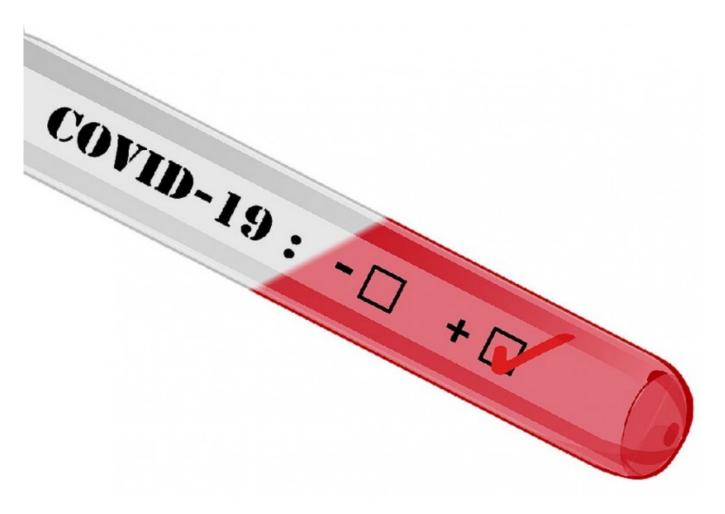
Intervention de Souad Zitouni sur la radio 10-12 de Fly Fm

Le 10-12 de FlyFM - ITW Mme Souad Zitouni

Covid-19 : où faire un test de dépistage rapide près de chez soi ?



Ecrit par le 12 novembre 2025



Les professionnels de santé en Vaucluse ont recensé dans un document tous les lieux de dépistage rapide de la Covid-19 dans les villes et villages du département.

Pour consulter la liste, cliquez ici

« La performance est aussi un investissement social » Matthieu Petit, fondateur d'Eose

Matthieu Petit, 36 ans, est à la tête d'Eose (voir vidéo ci-dessous), entreprise de conseil en





santé et sécurité au travail. L'entreprise travaille sur la prévention des troubles musculosquelettiques, les risques psychosociaux, la qualité de vie au travail et met au point des formations de pratiques et des techniques de management.

Pour créer sa société Matthieu Petit s'est entouré d'associés actifs, chacun expert dans chaque domaine proposé par la structure, s'est fait accompagner par le <u>Rile</u>, pépinière d'entrepreneurs de Carpentras et '<u>Bras droit des dirigeants</u>'.

La création

«Pourquoi ai-je créé Eose ? Pour réunir mes têtes. Parce que j'ai toujours exercé plusieurs activités et statuts. Alors que je poursuivais des études d'ostéopathe j'ai, en même temps, fait un master 2 d'ergonomie et de gestion des risques professionnels. Je pense avoir emprunté cette voix parce que je cumulais, depuis mes 17 ans, les petits boulots : manutentionnaire, conducteur machine, magasinier d'usine, restauration... Autant d'expériences qui m'ont apporté des CDI (Contrat à durée déterminée) qui me permettaient de poursuivre mes études et de travailler toute l'année durant mon temps libre.»

Un processus d'observation et d'analyse des ressentis

«Ce sont la juxtaposition de ces expériences professionnelles, mes contacts avec d'autres salariés et les expériences que je vivais qui m'ont fait prendre conscience qu'il y avait un lien très fort entre l'activité professionnelle, les douleurs physiques ressenties et le métier d'ostéopathe que j'apprenais. J'ai ainsi travaillé en médecine du travail, enseigné l'ostéopathie et mené des missions dans les entreprises sur la santé et la sécurité, la prévention des troubles musculo-squelettiques, les risques psychosociaux et la qualité de la vie au travail.»

Quelle est la demande des entreprises ?

«Nous travaillons particulièrement sur la sécurité, l'amélioration des conditions de travail et les démarches de qualité de vie. Les entreprises sont demandeuses puisque le document unique et l'évaluation des risques professionnels sont obligatoires. Certaines le font par obligation quand d'autres y voient un axe de travail et une mise en conscience. C'est là, précisément qu'émergent des cultures d'entreprise.»

L'intérêt de l'employeur

«L'intérêt d'un employeur est de mettre en place de bonnes conditions de travail, car ainsi, les employés ont les moyens de travailler plus rapidement, plus qualitativement et peuvent y prendre du plaisir en ayant des temps de co-construction et de partage. C'est un peu comme une vie de famille où règne une bonne ambiance générant plus d'activités et d'entraide.»

Plus d'acuité

«Les employés, aujourd'hui, sont plus regardants sur leurs conditions de travail et de qualité de vie. Ils



ont acquis une perception du travail. Les nouvelles générations n'ont pas les mêmes relations à l'entreprise et à l'employeur que nous ou nos parents pouvaient avoir. A poste et salaire équivalents ils sont plus enclins à travailler dans une petite qu'une plus grande structure. En cause ? Des relations humaines plus valorisées et une meilleure qualité de vie au travail.»

Un marché concurrentiel

«Oui, c'est clairement un marché concurrentiel sur l'ensemble des champs. Le marché de la sécurité est très 'dur' avec des tarifs qui varient beaucoup certains cassant les prix tandis que d'autres se positionnent sur des démarches très qualitatives, voire haut de gamme. Sur l'aspect ergonomie et risques psychosociaux les concurrents sont, là aussi, nombreux. En revanche nous sommes peu sur la qualité de vie au travail à avoir une vision complète de la problématique. Là où il y aurait de la concurrence et créneau sur lequel nous ne travaillons pas ? Le bien-être au travail avec son cortège de 'baby foot', de 'paniers de fruits' et de séances de yoga. Ce n'est pas notre sujet.»

Notre savoir-faire?

«Notre savoir faire? Nous savons autant travailler avec les toutes petites entreprises locales (moins de 5 salariés) qu'avec les grands comptes pourvus d'implantations mondiales. Nous intervenons aussi pour l'association '100 000 entrepreneurs' qui oeuvre auprès des jeunes pour les sensibiliser à l'entrepreneuriat. Nous intervenons sur toute la France, même si nous sommes basés dans le Sud-Est où nous réalisons entre 60 et 70% de notre chiffre d'affaires. Nos devis s'étendent de 1 000€ à plusieurs dizaines de milliers d'euros et nous travaillons autant sur le secteur public que le secteur privé.»

Stratégie de croissance

«Nous continuons à structurer notre démarche commerciale avec <u>Charles Navarre</u> de 'Bras droit des dirigeants' rencontré lors d'une réunion au sein de la <u>CPME 84 (Confédération des petites et moyennes entreprises)</u>. Nous travaillons sur l'aspect communication et marketing qui vise à développer l'image de marque de l'entreprise et sa notoriété. Nous réfléchissons à une offre qui permettrait d'externaliser la fonction de la sécurité dans les entreprises. Cela permettrait de créer de la récurrence chez nos clients. Cette offre va dans le même sens que le DRH (Directeur des ressources humaines) et le directeur commercial externalisés qui travaillent à temps partagé pour plusieurs structures. Cette personne relèverait et gérerait l'ensemble des tâches relevant de la sécurité dans et pour plusieurs entités. Cela permet d'apporter les compétences techniques et opérationnelles aux employeurs ainsi que de la sérénité.»

Notre actualité?

«Il est important, aujourd'hui, que les employeurs s'appuient sur des ressources externes, notamment pour toute la gestion liée à la Covid-19 car beaucoup de salariés, actuellement en télétravail, aspirent à regagner leur bureau. Le risque infectieux étant prégnant, les dirigeants d'entreprise auront à être particulièrement vigilants.»



Ce qui me tient à cœur?

«La qualité de vie au travail est une démarche de fond, de gestion de projet et d'entreprise. C'est parce que le chef d'entreprise et son équipe vont faire en sorte de développer la qualité de vie au travail que les employés vont s'accomplir. On est là, loin du bien-être ou du bonheur gadget avec son baby-foot et autres... ce n'est pas le bonheur qui rend productif mais c'est parce qu'on permet aux employés d'être productifs qu'ils vont pouvoir s'épanouir dans leur vie professionnelle et qu'on participera à leur bonheur.»

Une vraie prise de position

«C'est une vraie prise de position, loin des démarches cosmétiques autour du bien-être au travail : salle de pause, cours de yoga...Cela cache parfois 'Beyrouth' dans l'entreprise avec un management compliqué, une communication inexistante, des objectifs déconnectés de la réalité, et un personnel sous pression. Ce n'est pas de la qualité de vie au travail mais un pansement sur une hémorragie. Vendre une démarche qualité de vie au travail est difficile car il y a une telle distorsion de perception entre ce qu'est une démarche qualité de vie au travail et ce qu'aujourd'hui on en fait, que les gens nous prennent pour des extra-terrestres! Pourtant un accord national interprofessionnel entre l'Etat, les représentants patronaux et les salariés a été signé en 2013 sur la qualité de vie au travail.»

Les hommes et le travail

Alors, les hommes et le travail ça donne quoi ? «Un salarié du secteur privé est en moyenne absent plus de 16 jours par an, poursuit Matthieu Petit. Pour 'compenser' l'arrêt de travail de 30 jours d'un employé spécialisé, l'entreprise devra réaliser, en moyenne, 20 000€ de chiffre d'affaires additionnel. Enfin et surtout, la productivité d'une équipe heureuse augmenterait jusqu'à plus de 12%.»

Eose. 68, rue du refuge à Carpentras. 09 73 61 01 40 / contact@eosefrance.com / www.eosefrance.com

Vidéo de notre confrère La Tribune où Mathieu Petit fît une présentation d'EOSE en 2017 dans « La Tribune des PME, Parole d'Experts. »